



Toulouse, le 26 janvier 2018

Réf. : 18-001 SR

Madame, Monsieur, cher professionnel du livre,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer **le lundi 12 février 2018 à 14 h** dans les locaux de la Région Occitanie (salle de l'Assemblée plénière) **à Toulouse**, à une **Assemblée générale ordinaire** d'Occitanie Livre & Lecture.

Au cours de cette Assemblée générale, **vous élirez pour 3 ans vos représentants au Conseil d'administration de l'association** : les membres du **collège collectivités territoriales** éliront **4 représentants** (article 5.2 des statuts) ; les membres ordinaires quant à eux, répartis en **6 collèges professionnels** *Auteurs, Editeurs, Libraires, Bibliothèques, Patrimoine et Manifestations et vie littéraire*, éliront **trois représentants par collège** (article 5.3 des statuts).

Les administrateurs ainsi désignés, siégeront au Conseil d'administration aux côtés des membres de droit (Etat, Région), des membres du collège des associations de professionnels (ADA, ABF-MP, ABF-LR, association des Editeurs d'Occitanie) et des membres qualifiés.

Organe exécutif de l'association, le Conseil d'administration définit les principales orientations, arrête le budget et les comptes annuels, gère l'emploi des fonds à l'occasion de 2 réunions par an.

Les candidats doivent se faire connaître au plus tard le 5 février, par courrier au siège ou courriel à contact@occitanielivre.fr.

Nous vous attendons nombreux pour prendre part à la mise en place de cette nouvelle agence à l'échelle de la région Occitanie. Si vous ne pouvez pas être présent, **vous pouvez participer au vote en complétant et transmettant le pouvoir joint**.

L'Assemblée se terminera par un verre amical.

Le Conseil d'administration nouvellement élu se réunira ensuite afin de désigner les membres du bureau de l'association.

Dans l'attente de vous rencontrer lors de notre prochaine réunion,

Bien cordialement,

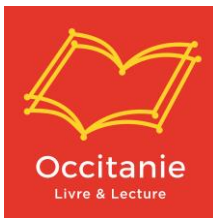
Serge Regourd
Président

PJ : Formulaire de candidature Représentant Collège collectivités territoriales et Collège professionnel au Conseil d'administration + pouvoir



Occitanie Livre & Lecture
14, rue des Arts – 31000 Toulouse – Tél 05 34 44 50 20





Ordre du jour

le 12 février 2018 à 14 h

Hôtel de Région - 22, boulevard du maréchal Juin à Toulouse

14h précises : début de la séance

Assemblée générale ordinaire

- . prises de parole de l'Etat et de la Région, membres fondateurs d'Occitanie Livre & Lecture
- . élection des représentants du **Collège collectivités territoriales** et des **Collèges professionnels (membres ordinaires) au Conseil d'administration**
- . règlement intérieur et tarifs d'adhésion (pour information, sans vote)
- . questions diverses

16h : fin de la séance

Merci de confirmer votre présence

Par fax au 05 34 44 50 20

Par mail à contact@occitanielivre.fr

Nota Bene : tout membre empêché lors d'une assemblée générale ordinaire peut se faire représenter par un autre membre de l'association au moyen d'un pouvoir écrit, un membre ne pouvant disposer de plus de cinq pouvoirs de représentation (article 8.1 des statuts).

Vous trouverez en pièce jointe un « Pouvoir » à remplir.



Occitanie Livre & Lecture
14, rue des Arts – 31000 Toulouse – Tél 05 34 44 50 20





CANDIDATURE

Je soussigné(e) *NOM, Prénom* membre du collège

Collectivités territoriales

Auteurs

Editeurs

Libraires

Bibliothèques

Patrimoine

Manifestations et vie littéraire

déclare ma candidature au poste de représentant de ce collège au Conseil d'administration d'Occitanie Livre & Lecture.

Déclaration d'intention (facultative) :

.....

.....

Date et signature :

Les candidatures doivent nous parvenir au plus tard lundi 5 février, minuit.



POUVOIR

NOM, Prénom :

Ne participera pas à l'**Assemblée générale ordinaire** d'Occitanie Livre & Lecture le 12 février 2018 et donne pouvoir à :

NOM, Prénom :

pour le / la représenter et agir en son nom lors des votes.

Date et signature :

NB : les pouvoirs en blanc ne sont pas valides. Il ne peut être accepté que 5 pouvoirs par personne. Le personnel salarié d'Occitanie Livre & Lecture ne peut ni recevoir de pouvoir, ni prendre part aux votes.